

Sujet : [INTERNET] Soumission de K et F FELGATE pour Enquete Public Projet Photovoltaique de Bazac

De : Mary Felgate <m.felgate33@gmail.com>

Date : 12/10/2023 21:29

Pour : pref-solaire-bazac-cpenr@charente.gouv.fr

Cher Monsieur HUCTEAU,

Nous joignons quatre éléments ; notre mémoire en français et en anglais accompagné de trois photos avec texte en français et anglais.

Nous avons rédigé notre soumission en anglais et traduit nos propos en français principalement à l'aide d'un programme de traduction.

Si l'un des éléments soumis s'avère inintelligible, veuillez nous en informer et nous essaierons d'améliorer la traduction.

Veuillez confirmer par courrier électronique la bonne réception de cette soumission comprenant 8 pages et une annexe de trois photos.

Y a-t-il quelqu'un d'autre à qui nous devrions les envoyer ?

Cordialement

Keith et Frances FELGATE

— Pièces jointes : —

23 10 12 Francais KRF & FMF Soumission Projet Photovoltaique de Bazac.docx	30 octets
23 10 12 Francais annexe tournesols avec numeros de page.docx	30 octets
23 10 12 English KRF & FMF submission to Project Photovoltaique de Bazac Enquete Publique.docx	30 octets
23 10 12 English Appendix sunflowers with page numbers.docx	30 octets

Au Commissaire enquêteur

**Monsieur Hervé Hucteau
pref-solaire-bazac-cpenr@charente.gouv.fr**

12 octobre 2023

Projet Photovoltaïque de Bazac

Enquête Publique – 29 septembre 2023 au 3 novembre 2023

Soumission de Keith et Frances FELGATE

**2 Impasse de Matignon, Matignon, 16210, Bazac.
m.felgate33@gmail.com**

Propriétaires du bien depuis le 27 janvier 2006

Nous avons signé fin 2019 début 2020 une pétition réalisée par le Comité des propriétaires des Localités Matignon-La Plaine de Caillaud-Caillaud contestant ce projet dans les termes les plus forts. Nous contestons toujours ce projet avec la plus grande fermeté.

La pétition énumère les principaux facteurs justifiant l'objection.

Nous sommes surpris de constater que le projet est toujours proposé. En effet, il semble avoir gagné en puissance et en impact.

ABOWINDSOLAR dans son bulletin d'octobre 2020 faisait référence à la puissance du parc 13MWc et à l'estimation annuelle de la production 16GWh devenant dans son bulletin de septembre 2023 à 15,7 puissance du parc et à l'estimation annuelle de la production 21,3GWh. Une augmentation de plus de 20% de la puissance et une augmentation de plus de 33% de la production annuelle.

Malgré la pétition des personnes directement concernées par le projet il y a trois ans, l'impact du projet a considérablement augmenté.

La propriété est notre maison secondaire. Utilisé par nous-mêmes, nos enfants et nos cinq petits-enfants. Trois de nos petits-enfants et leurs parents vivre/travailler/aller à l'école à Paris et la maison est devenue un

lieu où nous pouvons tous nous détendre et profiter des plaisirs de la campagne.

Nous avons récemment lu sur un site Web consacré aux énergies renouvelables le commentaire suivant : C'est notre héritage et nous devrions en prendre soin et ne pas le vendre aux spéculateurs. Sous prétexte de faire des choses vertes, ils détruisent la nature. On dit que cela sera compensé par un troupeau de moutons qui pourront brouter l'herbe poussant à l'ombre des panneaux, mais ce n'est pas une compensation pour la destruction d'une grande partie du patrimoine naturel dans une belle région de France. Les promenades au bord des bois deviendront des promenades aux panneaux. Cela deviendra laid, nous ne pourrons plus voir la flore et la faune auxquelles nous sommes habitués et qui jusqu'à présent pouvions prospérer dans la région. Cela deviendra visiblement un désert de panneaux solaires. Les problèmes de santé, de bruit et de construction deviennent également apparents à mesure que le projet avance.

Produire de l'énergie verte est une bonne idée mais les sites doivent être sélectionnés avec soin.

Pourquoi ce terrain a-t-il été choisi pour un projet photovoltaïque ?

A. **Cela ne peut pas être dû à la qualité des terres** qui, je crois, sont aussi bonnes pour l'agriculture que la majeure partie du département. Je me souviens que la zone a été laissée en jachère pendant plusieurs années, je crois en raison de la situation du propriétaire de l'époque.

Cependant, depuis l'arrivée du nouveau propriétaire, des récoltes de tournesol ont été couronnées de succès. Ci-joint trois photos prises en 2020 depuis les fenêtres des chambres de notre maison montrant la récolte de tournesol très réussie, magnifique. Cette année, des cultures de blé et de maïs ont été cultivées. Le terrain du projet est bon et fertile.

Utiliser de bonnes terres agricoles comme celle-ci pour des projets photovoltaïques est un gaspillage d'un actif de production alimentaire. Pour nous, la loi d'accélération des énergies renouvelables de 2023 encourage l'utilisation innovante de terrains incapables d'une utilisation bénéfique et de sites tels que les toits des grands parkings. Cela n'encourage pas la perte de terres agricoles productives.

B. Cela ne peut pas être dû au fait que le projet est éloigné des propriétés résidentielles car il y a de nombreuses résidences très très proches du terrain du projet. En effet le projet est beaucoup trop proche des habitations. Rapports scientifiques sur les aspects sanitaires de grands projets comme celui-ci les propositions sont nombreuses. Une distance de 500 mètres entre des projets comme celui-ci et une propriété résidentielle est souvent recommandée, cette distance est parfois inférieure, parfois supérieure.

Il y a des maisons plus proches que la nôtre et **notre propriété est à moins de 100 mètres de la zone du projet**. Pourquoi le nombre de maisons directement concernées n'a-t-il pas été pris en compte et les distances de sécurité par rapport à un projet comme celui-ci n'ont-elles pas été prises en compte ? Un voisin nous a dit que plusieurs maisons ne sont pas représentées sur les plans !

C. Nous avons récemment lu un article de journal qui répétait les **risques sanitaires pour les résidents proches des projets photovoltaïques**, suggérant que le rayonnement électromagnétique constitue un problème sérieux. Maux de tête, problèmes de vision, etc. deviennent des problèmes même lorsqu'un projet est beaucoup plus éloigné que ce projet. Des problèmes de santé dus aux radiations/forces électromagnétiques provenant des équipements industriels utilisés sont également signalés ; ainsi que des équipements électriques défectueux, notamment des stimulateurs cardiaques et le wifi.

Prendre l'électricité du site est également un problème de santé. Faut-il utiliser des pylônes ou des câbles souterrains. Dans les deux cas, à moins que la livraison de l'électricité du projet ne soit éloignée des propriétés résidentielles, l'énorme quantité d'énergie transportée constituera un risque grave pour la santé des habitants de cette zone. Les pylônes en particulier en feraient une zone industrielle plutôt qu'une agréable localité agricole/résidentielle.

Les scientifiques semblent s'inquiéter généralement des dangers pour la santé associés aux projets de cette taille construits trop près des propriétés résidentielles, d'où les distances recommandées par rapport aux maisons.

Ce projet est loin de répondre aux critères de distance de sécurité.

D. Cela ne peut pas être dû à un bon accès à la terre. Une longue route de campagne à voie unique, étroite et sinueuse, avec un accès difficile à la route principale, constitue le seul accès. Un problème pour la construction et l'utilisation du terrain. Les photos de tournesols montrent une section de la route.

Le transport physique de l'électricité produite va être très difficile, la longue et étroite voie étant le seul moyen d'accéder à la route principale.

E. Cela ne peut pas être dû au fait que la terre ne présente aucun intérêt pour les gens. La terre n'est pas un désert isolé. Il y a des maisons et une communauté attenantes au terrain du projet. Il fait partie intégrante de la campagne environnante et c'est la raison pour laquelle la communauté choisit d'y travailler et de résider. Il peut être cultivé avec succès ou laissé en jachère pour mettre en valeur les zones voisines en matière de beauté naturelle, de flore et de faune. La communauté résidant dans cette zone sera brisée avec la perte de l'usage tranquille/agricole de la localité qui n'est plus dominante.

Historiquement, la région est associée à la bataille de Coutras en 1587. Un engagement majeur dans les guerres de religion françaises. L'armée en retraite de la Ligue catholique a tenté de défendre la zone après la bataille principale pour protéger ses approvisionnements et son camp de l'armée de poursuite d'Henri de Navarre, qui deviendra plus tard roi de France. Le quartier principal de l'armée était probablement Matignon et le Pont de Corps est ainsi appelé parce que c'est là que de nombreux soldats tombèrent en défendant et en attaquant le chemin vers le camp. À notre connaissance, aucune fouille archéologique n'a eu lieu ces derniers temps, mais des historiens ont frappé à la porte de notre maison pour nous demander ce que nous savons de cette histoire. Certains pensent qu'il existe dans cette zone des tunnels utilisés par d'anciens occupants de propriétés.

F. Cela ne peut pas être dû à la situation du projet. Nous avons vu des articles qui disent que créer des fermes solaires à proximité des cours d'eau n'est pas approprié. Le projet est proche des rivières Tude et Dronne, dans une plaine inondable et a subi des inondations ces dernières années !

Nous comprenons qu'en termes de développement photovoltaïque, ce projet est énorme.

Ce site de projet est totalement inapproprié compte tenu notamment de l'ampleur du projet et de sa proximité avec de nombreuses maisons d'habitation.

Mais pourquoi choisir ici alors que le site présente tant d'inconvénients ?

Les Parties Connectées.

La pétition des propriétaires a attiré l'attention sur les liens familiaux entre le propriétaire/aménageur du terrain du projet et les membres/travailleurs de la Commune de Bazac.

Il semble que certains voisins hésitent à envoyer des observations à l'enquête publique parce qu'ils se sentent trop intimidés pour le faire dans ces circonstances.

Nous comprenons qu'il est de notoriété publique que le terrain du projet a été acheté en 2018 par une société appartenant au neveu du maire. Il semblerait que plusieurs parents proches soient conseillers ou travaillent pour la commune.

Quelle influence ces personnes ont-elles eu dans les décisions déjà prises concernant ce projet et ce conflit d'intérêts va-t-il pouvoir perdurer ?

Des décisions ont-elles été prises qui devraient être annulées en raison des liens entre les parties ?

Etudes d'impact et détails du projet.

Nous n'avons pas vu suffisamment d'informations pour satisfaire notre besoin de détails sur des aspects très importants du projet. Il s'agit d'un projet très ambitieux et les détails disponibles font malheureusement défaut. L'impact sur les résidents locaux et l'environnement n'a pas été pleinement pris en compte et, d'après ce que nous avons vu, cela semble dédaigneux. Hormis le travail des entreprises qui semblent liées au promoteur, quelles études indépendantes ont été entreprises ?

Quel bruit allons-nous ressentir ? Un bourdonnement toute la journée et toute la nuit ? Que faire si nous ne pouvons tolérer de telles nuisances ? Quelles études indépendantes d'évaluation du bruit et de l'impact ont été réalisées pour le projet permanent et les travaux de construction ?

Notre propriété sera-t-elle entièrement exclue du projet ? Il ne semble pas que ce soit le cas.

Voir les photos de tournesols annexées à cette soumission montrant à quel point notre maison surplombe le terrain du projet. L'écran sera-t-il constitué d'arbres et d'arbustes matures. Un calendrier détaillé et détaillé des plantes, des arbres, des travaux d'atténuation, etc., accompagné d'un plan à grande échelle, sera-t-il fourni ?

Tragiquement, notre vision va être ruinée ; notre sentiment d'être à la campagne ruiné.

Un dessin peut-il être fourni détaillant la zone d'entrée et le portail ? La route d'entrée ne peut-elle pas être repositionnée plus loin de Matignon? **Quel équipement sera installé dans la zone d'entrée ou cette zone sera-t-elle recouverte de gazon ?**

Pendant la phase de construction, quelles garanties aurons-nous que les dégâts seront réparés ? Notre maison est très proche de la voie que devra emprunter la circulation des travaux. **Une étude de l'état de toutes les maisons, autres bâtiments et limites (murs, fossés, clôtures, etc.)** devrait être une exigence du promoteur du projet, avec un engagement exécutoire pour que tout dommage soit réparé.

Quelles restrictions le promoteur va-t-il accepter pendant la phase de construction concernant les heures de travail, le bruit et les niveaux de saleté/poussière, etc. ? La route va-t-elle rester ouverte en permanence et régulièrement balayée ? La route sera-t-elle refaite après les travaux de construction et sera-t-elle maintenue à sa largeur actuelle ? Les ralentisseurs seront-ils conservés ? Quelle est la procédure si les promesses ne sont pas tenues ? Le conseil de surveillance va-t-il exiger une caution afin d'avoir accès à l'argent nécessaire pour tenir les promesses non tenues ?

Comment l'électricité va-t-elle être transmise depuis la propriété ? Le long d'un câble situé dans une tranchée ? **Nous n'acceptons pas qu'un câble soit installé dans l'accotement gazonné le long de la façade de notre propriété.** Cela endommagerait les fondations et les murs de notre ancienne maison. Ce câble sera-t-il maintenu au milieu de la route et entièrement isolé pour éviter tout impact sur les propriétés situées à proximité de la route comme notre maison ?

Est-ce qu'il y aura un engagement de ne pas installer d'éclairage pendant la phase de construction et de ne pas installer d'éclairage permanent ? L'éclairage gênerait le ciel nocturne et le sentiment de tranquillité dont nous jouissons actuellement.

Qui sera le conseil responsable de toutes ces questions étant donné la situation de conflit d'intérêts dans la commune ?

Indemnisation des propriétaires.

Quelle sera la compensation pour ceux qui souffrent de la proposition?

On m'a informé qu'une loi adoptée en février/mars 2023, la loi sur l'accélération des énergies renouvelables, a établi un système qui comprend l'achat d'électricité accords et autres avantages. En tant que propriétaires de résidences secondaires, bénéficierons-nous de ce dispositif, cela signifie-t-il que notre électricité sera gratuite à l'avenir ?

Qui nous indemniserait pour la perte de valeur de nos maisons. Je comprends que plusieurs résidents ont été informés par des agents immobiliers de ne pas tenter de vendre pour le moment compte tenu de la situation et de s'attendre à une baisse du prix de vente d'environ 50 % en raison du projet.

Quelles indemnités devons-nous payer si notre propriété est vendue en dessous d'un prix qui aurait été atteint avant le projet, ou si nous décidons de ne pas vendre notre propriété, quelle sera l'indemnisation due à la perte de valeur ?

Pouvons-nous insister pour que la commune ne nous facture aucune taxe foncière et aucune taxe d'habitation dans les circonstances ici ainsi qu'une

compensation complète pour la perte de valeur de notre propriété ?
Comment les pertes de valeur seront-elles réglées ?

L'étude d'impact (7.3.1.2) indique que les bénéficiaires financiers du projet vont aux autorités locales ainsi qu'au propriétaire et à l'exploitant du site. Ce sont les propriétaires locaux qui subiront les coûts financiers. Une compensation doit leur être versée. Les paiements aux propriétaires locaux concernés pour les indemniser sont pleinement conformes aux principes de la loi 2023. Quelle compensation allons-nous recevoir ?

Contenu

Remise de 8 pages de texte plus annexe de 3 photos.

Enfin nous avons rédigé notre mémoire en anglais et traduit nos propos en français principalement à l'aide d'un programme de traduction. Des copies des deux, accompagnées de photos, ont été adressées à Monsieur HUCTEAU. Si l'un des éléments soumis s'avère inintelligible, veuillez nous en informer et nous essaierons d'améliorer la traduction.

Veuillez confirmer la bonne réception de cette soumission comprenant 8 pages et une annexe de 3 photos via l'adresse e-mail indiquée au début de cette soumission.

Pour toutes communications, veuillez utiliser l'adresse e-mail indiquée au début de cette soumission

KR et FM FELGATE

Annexe



Photos prises à l'été 2020 depuis les fenêtres de nos chambres donnant sur le terrain du projet proposé, voir les points A et D de la soumission. L'accès proposé au projet est approximativement en face du pote. Terrain du projet montré sur la photo couvert de tournesols.



Annexe

Photo prise été 2020 depuis l'une des fenêtres de notre chambre donnant sur le terrain du projet proposé, voir points A & D en soumission.



To **Commissaire Enqueteur** **Monsieur Herve Hucteau**
pref-solaire-bazac-cpenr@charente.gouv.fr

12 October 2023

Project Photovoltaïque de Bazac
Enquete Publique – 29 September 2023 to 3 November 2023

Submission from Keith and Frances FELGATE
2 Impasse de Matignon, Matignon, 16210, Bazac.
m.felgate33@gmail.com

Owners of the property since 27 January 2006

We signed a petition late 2019 early 2020 produced by the Committee of the owners of the Localities Matignon-La Plaine de Caillaud-Caillaud contesting this project in the strongest of terms. We are still contesting this project in the strongest of terms.

The petition listed the major factors for the objection.

We are surprised to find that the Project is still being proposed. Indeed it seems to have increased in power and impact.

ABOWINDSOLAR in their bulletin dated October 2020 referred to puissance du parc 13MWc and estimation annuelle de la production 16GWh becoming in their bulletin dated September 2023 15,7 puissance du parc and estimation annuelle de la production 21,3GWh. An increase of more than 20% in puissance and more than 33% increase in annuelle production.

In spite of the petition by the people directly affected by the scheme three years ago, the impact of the project has increased substantially.

The property is our maison secondaire. Used by ourselves, our children and our five grand children. Three of our grand children and their parents

live/work/go to school in Paris and the house has become a place where we can all relax and enjoy the pleasures of the countryside.

We recently read on a renewable energy website the comment - This is our heritage and we should look after it and not sell out to speculators. Under the guise of doing green things they are ruining nature. They say it will be offset by a herd of sheep that will be able to graze on the grass growing in the shadow of the panels but that is no compensation for wrecking a big chunk of natural heritage in a beautiful part of France. Walks by the woods will become walks by the panels. It will become ugly, we will not be able to see the flora and fauna which we have become accustomed to and until now have been allowed to flourish in the area. It will visibly become a desert of solar panels. Health, noise and construction issues also become apparent as the project progresses.

Producing green energy is a good concept but the sites need to be selected carefully.

Why has this area of land been chosen for a photovoltaïque project?

A. It cannot be due to the quality of the land which I understand is as good for agriculture as most of the Department. I recall the area was left fallow for several years, I believe due to the circumstances of the then owner.

However since the new owner arrived successful sunflower crops have been achieved. Attached are three pictures taken in 2020 from bedroom windows in our house showing the very successful sunflower crop, beautiful. This year wheat and corn crops were grown. The project land is good and fertile.

Using good agricultural land like this for photovoltaïque projects is a waste of a food producing asset. To us the 2023 Renewable Energy Acceleration Act is encouraging innovative use of land incapable of beneficial use and sites such as roofs of large car parks. It is not encouraging the loss of productive agricultural land.

B. It cannot be because the project is remote from residential properties because there are numerous residences very very close to the project land. Indeed the project is much too close to houses.

Scientific reports on the health aspects of big projects such as this proposal are numerous. A distance of 500 metres between projects such as this and residential property is often recommended, this distance is sometimes less sometimes more.

There are houses closer than ours and **our property is less than 100 metres from the project area**. Why have the number of houses directly affected not been taken into account and safe distances from a project such as this disregarded? A neighbour has said to us that several houses are not shown on the plans!

- C. We recently read a newspaper article which repeated the **health hazards for residents near to photovoltaic projects** suggesting electromagnetic radiation is a serious problem. Headaches, vision problems etc becoming issues even when a project is much further away than this project. Health issues due to radiation/electromagnetic forces coming from the industrial equipment used is also being reported; as well as malfunctioning electrical equipment including heart pace-makers and wifi .

Taking electricity from the site is also a health issue. Are pylons to be used or underground cables. In either case unless the delivery of the electricity from the project is kept away from residential property the huge amount of power conveyed is going to be a serious detrimental health risk to the people of this area. Pylons in particular would make this an industrial area rather than a pleasant agricultural/residential locality.

There appears to be general concern from scientists about health dangers associated with projects of this size constructed too close to residential property hence the recommended distances from houses.

This project is nowhere near meeting a safe distance criteria.

- D. **It cannot be because of good access to the land.** A long narrow winding single track country road with a difficult access onto the main road is the only access. A problem for the construction and use of the land. The sunflower pictures show a section of the road.

The physical transmission of electricity produced is going to be very difficult with the long narrow lane the only way to access the main road.

- E. **It cannot be because the land is of no interest to people.** The land is not some remote wilderness. There are houses and a community adjoining the project land. It is an integral part of the surrounding countryside and the reason the community choose to work and reside here. It can be successfully farmed or left fallow to enhance the neighbouring areas of natural beauty, flora and fauna. The community residing in this area will be broken with the loss of tranquil/agricultural use of the locality no longer dominant.

Historically the area is associated with the Battle of Coutras in 1587. A major engagement in the French Religious Wars. The retreating army of the Catholic League tried to defend the area after the main battle to protect their supplies and camp from the chasing army of Henri of Navarre who was later to become the King of France. The main quarters of the army were probably Matignon and the Pont de Corps is so called because this is where many of the soldiers fell defending and attacking the way to the camp. As far as we know no archaeological dig has taken place in recent times but we have had historians knocking at the door of our house asking what we know about this history. Some believe there are tunnels in this area used by previous occupiers of properties.

- F. **It cannot be because of the situation of the project.** We have seen articles which say that creating solar farms near watercourses is not appropriate. The project is close to the Rivers Tude and Dronne, in a flood plain and has suffered flooding in recent years!

Our understanding is that in terms of a photovoltaïque development this project is huge.

This project site is totally inappropriate particularly in view of the size of the project and its closeness to residential property.

But why choose here when the site has so many disadvantages?

The Connected Parties.

The petition of the proprietors drew attention to the family connections between the owner/developer of the project land and members/workers of the Bazac Commune.

It seems some neighbours are thought to be reluctant to send submissions to the Public Enquiry because they feel too inhibited to do so in these circumstances.

We understand it is common knowledge that the project land was purchased in 2018 by a company owned by the nephew of the mayor. Apparently several close relatives are councillors or work for the commune.

What influence have these people had in decisions already taken regarding this project and is this conflict of interest going to be allowed to continue?

Have decisions been taken that should be annulled due to the connections between the parties?

Impact studies and details of the scheme.

We have not seen enough information that satisfies our need for detail on very important aspects of the project. This is a very big scheme and available details are sadly lacking. The impact on local residents and the environment have not been fully addressed and from what we have seen appears dismissive. Apart from work by companies that appear to be connected to the developer what independent studies have been undertaken?

What noise are we going to experience? A constant hum or buzzing all day and all night? What do we do if we cannot tolerate such nuisances? What independent noise/impact assessment studies have been carried out for the permanent project and the construction works?

Is our property going to be fully screened from the project? It does not seem so.

See the sunflower pictures appended to this submission showing the extent our house overlooks the project land. Is the screening going to be mature trees and bushes. Is a detailed itemised schedule of screening plants, trees, mitigation works etc accompanied by a large scale plan going to be provided?

Tragically our view is going to be ruined; our sense of being in the countryside ruined.

Can a drawing be provided detailing the entrance area and gate?
Cannot the entrance road be repositioned further away from Matignon?
What equipment is going to be sited in the entrance area or is this area going to be grassed over?

During the construction phase what guarantees will we have that damage will be made good? Our house is very close to the lane that construction traffic will have to use. **A condition survey of all the houses, other buildings and boundaries (walls, ditches, fences etc)** should be a requirement of the project developer with an enforceable commitment for any damage to be made good.

What restrictions is the developer going to accept during the construction phase re working hours, noise and dirt/dust levels etc? Is the road going to be kept opened all the time and regularly swept? Is the road going to be resurfaced following the construction work and kept to its existing width? Will the speed humps be retained? What is the procedure if promises are not kept? Is the supervising council going to insist on a bond so that it has access to money to fulfill broken promises?

How is the power going to be transmitted from the property? A long cable situated in a trench? **We do not agree to a cable being put in the grass verge along side the front of our property.** This would damage the foundations and walls of our ancient house. Will this cable be kept to the middle of the road and fully insulated to avoid any impact on property situated close to the road such as our house?

Is there going to be a commitment not to install any lighting during the construction phase and not to install any permanent lighting? Lighting would ruin the night sky and feeling of tranquility we currently enjoy.

Who is going to be the responsible council in all these matters given the conflict of interest situation in the commune?

Compensation for the proprietors.

What is going to be the compensation for those who suffer by the proposal?

I am advised a law made during February/March 2023, Renewable Energy Acceleration Law, established a system which includes Power Purchasing Agreements and other benefits. As second home owners will we benefit from this scheme, does this mean our electricity will be free in the future?

Who will compensate us for the loss in value of our houses. I understand several residents have been informed by estate agents not to try and sell at the present time given the situation and to expect a fall in selling price of around 50% due to the project.

What compensation payments are we due if our property is sold at below a price which would have been achieved before the project, or if we decide not to sell our property what will the compensation be due to the loss in value?

Can we insist the commune charge us nil tax foncieres and nil tax habitation in the circumstances here as well as full compensation for loss in value of our property? How will loss in value figures be settled?

The Impact Statement (7.3.1.2) states the financial benefits from the project go to local authorities and the owner and the operator of the site. It is the local owners who will suffer economic costs. Compensation must be paid to them. Payments to the affected local owners to compensate them in full accords with the principles of the 2023 Act. What compensation are we to receive?

Content

Submission of 8 pages of text plus appendix of 3 photos.

Finally we have written our submission in English and translated our words into French mainly using a translation programme. Copies of both, together with photos have been sent to Monsieur HUCTEAU. Should any of the submission be unintelligible please let us know and we will try to improve the translation.

Please confirm safe receipt of this submission comprising 8 pages and an appendix of 3 photos via the email address shown at the start of this submission.

For all communications please use the email address shown at the start of this submission

-

KR and FM FELGATE

Appendix



Photos taken summer 2020 from our bedroom windows looking across the proposed project land, see points A & D in submission. The proposed access to the project is approximately opposite to the pole. Project land shown in the photo covered in sunflowers.



Appendix

Photo taken summer 2020 from one of our bedroom windows looking across the proposed project land, see points A & D in submission.

